

SEDCONTRA

Obéir ou assentir ?

De la « soumission religieuse »
au magistère simplement authentique

Augustin-Marie Aubry

DESCLÉE DE BROUWER

Obéir ou assentir?

Nihil obstat

fr. Louis-Marie de Blignières, fvsf

fr. Réginald-Marie Rivoire, fsvf

Imprimi potest

fr. Dominique-Marie de Saint Laumer, prieur fsvf

12 avril 2015

Imprimatur

† Thierry Scherrer, évêque de Laval

2 mai 2015

Augustin-Marie AUBRY

Obéir ou assentir ?

*De la « soumission religieuse »
au magistère simplement authentique*

« Sed Contra »

DESCLÉE DE BROUWER

Tous droits de traduction,
d'adaptation et de reproduction
réservés pour tous pays.

© 2015, **Groupe Artège**
Éditions Desclée de Brouwer
10, rue Mercœur - 75011 Paris
9, espace Méditerranée - 66000 Perpignan

www.editionsddb.fr

ISBN: 978-2-22007-653-9
ISBN pdf: 978-2-22007-897-7

*À l'abbé Bernard Lucien,
en gage de reconnaissance
et de respectueuse amitié.*

Sommaire

Sommaire	9
Principales abréviations	11
Préface	13
Introduction	19
Chapitre I. Genèse de l' <i>obsequium religiosum</i>	27
Section I. Avant Vatican II : la naissance d'une doctrine	29
• 1. La préparation antéconciliaire (29 janvier 1959 – 11 octobre 1962)	29
• 2. Les sources de la doctrine de la « soumission religieuse »	67
Section II. L'œuvre du concile : l'élaboration de la doctrine	89
• 1. Histoire du texte (23 novembre 1962 – 21 novembre 1964)	89
• 2. Le texte final dans LG 25a	137

Chapitre II. Postérité de l' <i>obsequium religiosum</i>	167
Section I. La « soumission religieuse », <i>in actu exercito</i>	167
• 1. Exigences de la vie ecclésiale	168
• 2. Situations de crise	179
Section II. La « soumission religieuse », <i>in actu signato</i>	192
• 1. Développement de la doctrine (1964 – 1998)	192
• 2. Synthèse de l'enseignement magistériel	231
Chapitre III. Problème de l' <i>obsequium religiosum</i>	251
Section I. Construction du problème	252
• 1. Une problématique de « psychologie surnaturelle »	252
• 2. L'explication « volontariste »	262
Section II. Proposition théologique	294
• 1. L'acte du fidèle	296
• 2. L'acte du magistère	322
Conclusion	337
Bibliographie	343
Table des matières	365

Principales abréviations

<i>AAS</i>	<i>Acta Apostolicæ Sedis</i>
<i>AD I</i>	<i>Acta et documenta concilio œcumenico Vaticano II apparando, series I (antepreparatoria)</i>
<i>AD II</i>	<i>Acta et documenta concilio œcumenico Vaticano II apparando, series II (preparatoria),</i>
<i>AS</i>	<i>Acta synodalia Sacrosancti concilii œcumenici Vaticani II</i>
<i>ASS</i>	<i>Acta Sanctæ Sedis</i>
<i>ATF</i>	<i>Ad tuendam fidem</i> (1998)
<i>CDF</i>	<i>Congrégation pour la Doctrine de la Foi</i>
<i>CEC</i>	<i>Catéchisme de l'Église catholique</i> (1992, 1998)
<i>CIC</i>	<i>Codex Iuris Canonici</i> (1983)
<i>CIS</i>	<i>Codex Iuris Senior</i> (1917)
<i>DC</i>	<i>La Documentation Catholique</i>
<i>De ver.</i>	<i>Quæstiones disputatæ de veritate</i>
<i>DH</i>	<i>Enchiridion Symbolorum</i> (Denzinger, Hünermann, 1997)
<i>DoVe</i>	<i>Instruction Donum veritatis</i> (1990)
<i>DTC</i>	<i>Dictionnaire de Théologie Catholique</i>
<i>EV</i>	<i>Enchiridion Vaticanum</i>
<i>HCV2</i>	<i>Histoire du Concile Vatican II</i> (Alberigo, 5 tomes, 1997-2005)
<i>HG</i>	<i>Encyclique Humani generis</i> (1950)
<i>HV</i>	<i>Encyclique Humanæ vitæ</i> (1968)

<i>LG</i>	Constitution dogmatique <i>Lumen gentium</i> (1964)
<i>ME</i>	Déclaration <i>Mysterium Ecclesiae</i> (1973)
<i>NRT</i>	<i>Nouvelle Revue Théologique</i>
<i>RHE</i>	<i>Revue d'Histoire Ecclésiastique</i>
<i>RSPT</i>	<i>Revue des Sciences Philosophiques et Théologiques</i>
<i>RSR</i>	<i>Revue des Sciences Religieuses</i>
<i>RT</i>	<i>Revue Thomiste</i>
<i>SeSa</i>	<i>Sedes Sapientiae</i>
<i>ST</i>	<i>Summa theologiae</i>
<i>VS</i>	Encyclique <i>Veritatis splendor</i> (1993)

Préface

« La tradition qui vient des apôtres progresse dans l'Église sous l'assistance de l'Esprit Saint » (*Dei Verbum* n° 8). L'affirmation par le concile Vatican II de la réalité d'un progrès de la tradition apostolique dans l'Église illustre à elle seule cette loi de croissance, puisqu'en énonçant cette doctrine pour la première fois avec ce degré d'autorité, le magistère conciliaire mettait en œuvre cela même qu'il enseignait, à savoir le fait que « s'accroît la perception tant des choses que des paroles transmises » (*ibid.*).

L'ouvrage du fr. Augustin-Marie Aubry se penche sur un autre de ces progrès doctrinaux apporté par Vatican II, en *Lumen gentium* n° 25 : la formulation de la doctrine de la « soumission religieuse de la volonté et de l'intelligence » que les fidèles doivent au magistère simplement authentique. Si ce magistère s'exerce concrètement depuis les origines de l'Église, il a fallu attendre le dernier concile œcuménique pour que soit déterminé formellement quel type d'attitude doit y répondre de la part des fidèles.

Se saisissant de cette donnée nouvelle de la doctrine catholique, le fr. Augustin-Marie honore avec précision, rigueur et justesse le cahier des charges du théologien à l'école de saint Thomas d'Aquin : comment rendre raison de cette « soumission religieuse de l'esprit », afin d'en obtenir une certaine intelligence ?

Il convenait d'abord de dégager le fait de cette « soumission religieuse » dans son *existence*, dans son dynamisme historique, c'est-à-dire dans sa genèse avant et pendant les travaux conciliaires (première partie), comme aussi dans son déploiement et sa mise en œuvre depuis le concile (deuxième partie). L'enquête historique minutieuse à laquelle se livre le fr. Augustin-Marie permet de saisir comment cette doctrine, qui s'origine dans les débats sur la grâce du XVII^e siècle – les théologiens étant alors soucieux de préciser le degré d'autorité des interventions du magistère pontifical –, n'avait trouvé aucune formulation magistérielle vraiment précise et formelle avant celle qu'élaborèrent les Pères conciliaires dans *Lumen gentium*. Depuis lors, comme pour rattraper le retard et dans un contexte de difficile réception de certains enseignements pontificaux, le magistère ordinaire a abondamment décliné cette doctrine aujourd'hui bien reçue et mise en œuvre dans l'Église, sans que sa compréhension théologique ait pour l'instant trouvé toutes les lumières requises par la foi en quête d'intelligence.

Restait alors (troisième partie) à accomplir la tâche essentielle du théologien, telle que saint Thomas en a fixé le programme dans les *Quæstiones quodlibetales* IV, q. 9, a. 3 : une fois établi le fait (*an ita sit*), il s'agit, pour ne pas rester « la tête vide », de parvenir à en comprendre les raisons, à en dégager la vérité intelligible (*ad intellectum veritatis*), à en déterminer l'essence, afin d'en saisir le pourquoi et le comment aux yeux de l'intelligence (*quomodo sit verum*). Quelle est la nature exacte de cette « soumission religieuse de la volonté et de l'intelligence » ? Comment est-elle reliée à la foi théologale, sans laquelle elle ne peut se comprendre, mais à laquelle elle ne saurait être assimilée ? Et, en parti-

culier, au cœur de la question, comment comprendre le rôle propre de chacune des deux facultés qui la mettent en œuvre conjointement, l'intelligence et la volonté?

C'est ici que le fr. Augustin-Marie apporte sa contribution la plus précieuse au progrès de la doctrine de la « soumission religieuse », sur la base d'un constat de départ assez décevant quoique stimulant : aucune synthèse théologique, jusqu'à présent, n'a permis de rendre compte de façon adéquate de la nature de cette attitude demandée aux fidèles devant le magistère simplement authentique. Le fr. Augustin-Marie dégage facilement deux types de réponses opposées, l'une et l'autre insatisfaisantes. Soit, au nom d'un volontarisme négligeant les droits de l'intelligence, la soumission religieuse se trouve quasiment assimilée à une obéissance, sans que l'on comprenne comment la volonté pourrait éliciter une adhésion de l'intelligence ne portant pas directement sur le donné révélé ; soit, au nom d'un minimalisme qui ne protège les droits de l'intelligence qu'en exténuant la valeur religieuse de cette soumission et son lien vital avec la foi théologale, on s'en tient à une considération respectueuse sans véritable adhésion intérieure de l'intelligence à l'enseignement magistériel.

Pour sortir de cette impasse, le fr. Augustin-Marie recourt à certains trésors trop négligés de la tradition thomiste. D'une part, il en appelle aux concepts connexes de « probabilité » et d'« opinion », de manière à dégager un degré d'adhésion réelle et totale de l'intelligence à une proposition, quoique sans certitude absolue (à la différence de la foi théologale) ; d'autre part, il rattache cette « soumission religieuse », non pas directement à l'*obéissance* (trop volonta-

riste), mais à la *docilité*, vertu proprement intellectuelle, par laquelle un disciple s'en remet à l'autorité d'un maître pour entrer et progresser dans la connaissance et l'intelligence du réel. C'est bien la docilité qui, *via* l'intellect, élicite l'acte de « soumission religieuse » à un enseignement ne relevant pas formellement du révélé en tant que tel, sous l'influence toutefois de l'obéissance de la foi par laquelle est reconnue la crédibilité du témoin ecclésial, pour une vraie adhésion qui n'est pas certaine et infaillible, mais probable et prudemment raisonnable.

Un corollaire important se dégage de cette détermination de l'essence de la « soumission religieuse » concernant la nature du magistère simplement authentique, en particulier le type de causalité qui s'y déploie. Cette causalité n'est ni purement instrumentale, comme dans le cas de l'inspiration ou de la définition dogmatique infaillible, ni purement autonome, propre et seconde, comme dans le cas d'une compétence scientifique ; c'est une causalité « mixte », par laquelle l'assistance du Christ aux pasteurs de son Église se déploie réellement à travers les capacités humaines de ces derniers, de manière à justifier l'adhésion réelle quoique seulement probable des fidèles.

La situation « mixte » ou « limite » du magistère simplement authentique, avec la « soumission religieuse » qu'il appelle, permet finalement de toujours mieux comprendre la réalité du progrès de la tradition apostolique au long des âges. « La perception tant des choses que des paroles transmises » par et dans la tradition s'opère à travers l'histoire et le temps de l'Église par accroissements partiels et progressifs, non par saisie plénière et immédiate. C'est tout le corps de l'Église qui travaille à ce patient accroissement, en

particulier par les deux canaux conjoints de la contemplation mystique et de la recherche théologique, mais le magistère simplement authentique intervient au cœur de ce processus pour le canaliser, le baliser et le garantir, précisément grâce à cette autorité spécifique qui est sienne, en vertu de l'assistance divine dont il jouit au-delà du seul domaine de la foi théologale *stricto sensu*.

À cet égard, un rapprochement significatif peut être fait, parmi les autres progrès doctrinaux accomplis à Vatican II, avec la sacramentalité de l'épiscopat. Dès lors que l'épiscopat se trouve réintégré dans le sacrement de l'ordre, comme sa plénitude et comme sommet du sacerdoce, et dès lors que la grâce épiscopale s'étend bel et bien aux *tria munera*, y compris à l'enseignement (qui ne relève pas de la seule juridiction, comme purent le dire trop vite les médiévaux, et jusqu'au cardinal Journet lui-même...), on comprend mieux comment la fonction prophétique telle qu'exercée par les évêques, avec leur « charisme certain de vérité », peut, en dehors de l'infaillibilité, et dans le cadre même du magistère simplement authentique, s'appuyer elle aussi sur la grâce sacramentelle, sous la forme de cette assistance spéciale dont bénéficient ceux qui agissent par excellence *in persona Christi capitis*.

Que le savant et lumineux travail du fr. Augustin-Marie puisse donc contribuer, par la pertinence de ses analyses et la justesse de ses démonstrations, à manifester et valoriser un peu plus les accroissements de vérité doctrinale délivrés par Vatican II, le plus souvent dans le cadre même de ce magistère simplement authentique. Et qu'ainsi, le magistère ayant accompli son travail d'interprétation authentique de la